La France au Conseil exécutif de l'OMS

2015-2018

©WHO/P. Virot

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

© Frédéric de La Mure/MAEDI

"La santé occupe une place importante au sein de l'action internationale de la France : non seulement elle constitue une composante essentielle du développement, mais elle est étroitement liée aux droits de l'homme et à la sécurité des populations – enjeux sur lesquels notre diplomatie est fortement mobilisée. La France accorde donc une attention particulière au rôle de l'Organisation mondiale de la santé dans le système multilatéral. Par son mandat, son expertise et ses programmes, l'OMS représente un acteur essentiel, au cœur de l'architecture mondiale de la santé. La multiplication des défis sanitaires et les récentes crises, telles que l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, ont de nouveau souligné combien le monde a besoin de l'OMS. C'est pourquoi la France appuie les efforts de l'Organisation pour répondre aux enjeux de santé émergents, pour améliorer la préparation et la réaction aux crises sanitaires, pour réformer sa gouvernance et son fonctionnement. Je me réjouis donc que ce mandat au Conseil exécutif donne à la France, en partenariat avec les autres États membres, l'occasion d'agir en faveur d'une OMS encore plus forte et encore plus efficace."

M. Laurent Fabius
Ministre des Affaires étrangères
et du Développement international

© Elodie Grégoire, agence REA

"La Santé n'est pas un bien comme les autres, et nous devons favoriser l'accès de tous à des services de qualité. Face aux défis communs du vieillissement, de l'émergence de nouvelles maladies, de l'accélération des échanges ou du changement climatique. La coopération internationale est plus que jamais nécessaire pour adapter nos systèmes de santé. Nous avons besoin d'une OMS forte, consolidée dans son rôle de définition de la norme et de pivot de la gouvernance mondiale en santé. L'application de normes établies de manière indépendante et le déploiement de mécanismes de prévention et d'intervention coordonnés sont en effet les conditions *sine qua non* de garantie de la sécurité sanitaire internationale. La persistance des inégalités sociales et économiques nous incite à nous atteler davantage à cet objectif. L'appel de l'Organisation en faveur de systèmes de santé efficaces et inclusifs, notamment grâce à la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle, est plus que jamais d'actualité et doit être relayé. Telles sont les valeurs et les ambitions pour l'OMS que la France s'attachera à porter durant son mandat au Conseil exécutif."

Mme Marisol Touraine
Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes

La France et l'OMS, un partenariat étroit et renouvelé

L'Organisation mondiale de la santé a une vocation universelle et transversale et dispose d'une qualité d'expertise et d'une autorité normative uniques. Ces attributs lui confèrent une légitimité indiscutable parmi tous les acteurs de la santé mondiale, alors que la multiplicité des parties prenantes (agences des Nations unies, organisations internationales, fonds et partenariats en santé, ONG, fondations, secteur privé) représente un véritable défi pour la gouvernance mondiale de la santé. La France, très attentive aux enjeux sanitaires globaux (participation active aux organes directeurs de l'OMS et de l'ONUSIDA, contributeur majeur au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'UNITAID et de l'alliance GAVI, membre fondateur de l'initiative Diplomatie et santé) est particulièrement attachée au multilatéralisme. Elle considère le rôle moteur de l'OMS, au cœur de cette architecture diversifiée, plus crucial que jamais.

La France entretient des relations privilégiées avec l'OMS. Elles sont fondées sur sa propre expertise sanitaire, sur son implication de longue date au sein des organes directeurs de l'Organisation et sur le niveau de sa contribution fixée au budget ordinaire (4e rang). La France a signé en décembre 2013 son 3e accord-cadre de coopération avec l'Organisation pour la période 2014-2019.

La France siège au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé, pour une durée de trois ans (mai 2015-mai 2018). Elle mettra à profit le mandat qui lui est confié, en lien étroit avec les autres États membres du Conseil, pour participer activement aux missions de l'OMS et également faire connaître et promouvoir ses valeurs en matière de santé mondiale.

La France participe activement aux activités du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS dont elle est actuellement membre du Comité permanent du Comité régional (CPCR). Elle est également membre du Comité régional du Pacifique Occidental (WPRO). Elle dispose du statut de Gouvernement participant au sein de l'Organisation panaméricaine de la Santé (PAHO), et de celui d'observateur au Comité régional de la région Afrique (AFRO). Cette participation à quatre des six comités régionaux de l'OMS donne à la France une compréhension de la diversité des problématiques sanitaires régionales.

Le 3e accord-cadre France-OMS

Ce 3e accord pluriannuel formalise un partenariat renforcé entre la France et l'OMS, autour de quatre domaines de coopération, pour la période 2014-2019 :

- la sécurité sanitaire et, notamment, la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) et les activités du Bureau de l'OMS à Lyon ;
- les objectifs de développement en santé, avant et après 2015, dont les maladies transmissibles et la santé à toutes les étapes de la vie ;
- la réduction des facteurs de risque, dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles et de l'action sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé ;
- le renforcement des systèmes de santé, y compris le financement de la santé et la progression vers une couverture universelle en santé, les ressources humaines en santé, les médicaments de qualité ainsi que la recherche et développement en santé.

Sur la base de cet accord, la France contribue aux projets mis en œuvre par l'OMS selon trois modalités :

- un soutien financier, à hauteur de 8 à 9 millions d'euros par an ;
- une mobilisation forte de l'expertise française en santé ;
- un plaidoyer conjoint sur les priorités en santé mondiale.

Outre sa contribution obligatoire – qui représente 55,6 millions USD pour 2016-2017 (soit environ 21 millions d'euros par an) – l'appui financier de la France à l'OMS porte principalement sur :

- la santé maternelle et infantile, dans le cadre de ses engagements au sein du G8 (« Initiative de Muskoka ») à hauteur de 4 millions d'euros par an ;
- la préparation, la surveillance et l'intervention, et en particulier la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, à hauteur de 2 millions d'euros par an ;
- le soutien à l'expertise au siège de l'Organisation, à hauteur d'1 million d'euros par an.

Les priorités françaises au Conseil exécutif

Durant son mandat au Conseil exécutif, la France s'attachera à défendre plusieurs grandes priorités, stratégiques, institutionnelles et thématiques :

- **soutenir la réforme de l'OMS pour renforcer son rôle central dans la gouvernance sanitaire mondiale ;**
- **améliorer la sécurité sanitaire internationale, en particulier à travers la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) ;**
- **progresser vers la couverture santé universelle (CSU) à travers le renforcement des systèmes de santé et la prise en compte des déterminants de la santé.**

I. Soutenir la réforme de l'OMS pour garantir son rôle central dans la gouvernance sanitaire mondiale

La France est très attachée au rôle de l'OMS comme **autorité normative, directrice et coordinatrice des actions internationales en santé**. La France soutient la réforme engagée par l'Organisation en vue de s'adapter aux évolutions du champ de la santé mondiale, tant sur le plan épidémiologique qu'en termes de gouvernance. Mener cette réforme à bien permettra à l'OMS de remplir ses missions de manière plus efficace.

La réforme de l'OMS

L'OMS a engagé un processus de réforme afin de mieux faire face aux défis de plus en plus complexes de la santé mondiale au XXIe siècle, et dans l'objectif constant d'améliorer la santé des populations. Qu'il s'agisse de problèmes persistants ou de nouvelles menaces émergentes pour la santé publique, l'OMS doit être suffisamment flexible et outillée pour répondre à un environnement en pleine mutation.
Cette réforme porte tant sur la définition des priorités que sur la gouvernance et la gestion de l'Organisation. Elle vise d'abord à privilégier les actions (et leurs financements) pour lesquelles l'OMS a une fonction singulière ou un avantage comparatif. Elle vise également à contribuer à une meilleure gouvernance mondiale en santé dans laquelle l'OMS joue un rôle de chef de file coordonnateur. Elle vise enfin à optimiser le fonctionnement et la gestion de l'Organisation pour améliorer l'efficacité, la réactivité, l'objectivité, la transparence, la cohérence et la redevabilité de l'OMS, aux trois niveaux mondial, régional et national.

La France, durant son mandat au Conseil exécutif, s'attachera à :

- **renforcer le rôle central de l'OMS**, en tant qu'agence normative de référence en santé mondiale ;
- **tirer parti de l'expertise de tous les acteurs**, tout en veillant à la souveraineté des États membres et à l'indépendance de l'Organisation ;
- soutenir et promouvoir les initiatives pratiques et concrètes visant à **améliorer les méthodes de travail** des organes directeurs de l'OMS ;
- soutenir les initiatives de mesure d'incidence financière des résolutions ;
- **s'assurer de l'amélioration effective et durable de la prévisibilité, la flexibilité et la transparence du financement** de l'Organisation, notamment grâce au dialogue sur le financement ;
- **assurer la meilleure transparence possible** dans la prise de décision, la répartition des ressources, la gestion du personnel, le choix des experts et dans la redevabilité – que ce soit au siège, dans les bureaux régionaux ou les bureaux pays de l'OMS – en veillant à préserver l'indépendance scientifique de l'OMS.

II. Renforcer la sécurité sanitaire internationale, notamment grâce à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI)

Les grandes pandémies et épidémies (SRAS, grippes, coronavirus…), et dernièrement la crise Ebola, mettent en évidence l'importance récurrente de la sécurité sanitaire et les difficultés pour l'assurer. Dans un contexte d'intensification des échanges à l'échelle de la planète, la sécurité sanitaire est un véritable enjeu mondial en santé publique, que ce soit au regard de la mise en œuvre du RSI, de la lutte contre les grandes crises sanitaires, de la préparation aux pandémies grippales, du contrôle et de l'éradication des maladies infectieuses et de la lutte contre les résistances antimicrobiennes.
La France joue un rôle important dans le domaine de la sécurité sanitaire. Les financements français représentent plus du quart des ressources disponibles au siège de l'OMS pour la mise en œuvre du RSI.

L'OMS Lyon et le Règlement sanitaire international

Le Règlement sanitaire international est entré en vigueur en 2007 et fixe le mois de juin 2016 comme délai pour la mise en conformité d'un certain nombre d'exigences nationales. Cet instrument juridiquement contraignant est le principal moyen de protéger la population mondiale contre les maladies nouvelles et résurgentes, les chocs microbiens et d'autres menaces pour la santé publique et la sécurité sanitaire. Le maintien des capacités opérationnelles de chacun constitue en effet un enjeu majeur permanent pour répondre à une urgence de santé publique.

Créé en 2000, le Bureau de l'OMS à Lyon est une antenne du département de l'OMS en charge de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international. Sa mission consiste à aider les pays à renforcer leur système national de surveillance et d'intervention afin de mieux détecter, évaluer et notifier les événements de portée internationale et de mieux faire face aux situations d'urgence d'ampleur internationale présentant un danger pour la santé publique. Il joue un rôle essentiel dans la veille internationale des maladies infectieuses et dans l'élaboration des recommandations de l'OMS en vue de les prévenir et les combattre. À titre d'exemple, le Bureau de Lyon a été pleinement mobilisé contre la flambée épidémique du virus Ebola en Afrique de l'Ouest.

La France, durant son mandat au Conseil exécutif, s'attachera à :

- **renforcer le rôle de chef de file de l'OMS** en matière de sécurité sanitaire, dans le respect du Règlement sanitaire international et en vue de la pleine application de celui-ci ;
- **encourager l'action des États n'ayant pas encore atteint les capacités requises dans le cadre du RSI** et soutenir la continuité des efforts des États ayant atteint les capacités du RSI ;
- **tirer les leçons après 10 ans de mise en œuvre** du RSI et de la gestion de plusieurs crises (H1N1, Ebola) auxquelles l'OMS a dû faire face ;
- s'assurer que l'OMS continue à **apporter son appui aux États par le développement de référentiels techniques et d'outils adéquats** au-delà de 2016 ;
- **s'assurer, sur le long terme, du renforcement des capacités** pour la détection rapide, la réduction des risques et la gestion des crises sanitaires au niveau mondial ;
- appuyer la pleine mise en œuvre du Plan d'action mondial pour **combattre la résistance aux antimicrobiens**.

III. Progresser vers la couverture santé universelle à travers le renforcement des systèmes de santé et la prise en compte des déterminants en santé

L'épidémie de virus Ebola qui frappe l'Afrique de l'Ouest a de nouveau mis en évidence la faiblesse structurelle de nombreux systèmes de santé. **Le renforcement des systèmes de santé et la prévention des crises sanitaires passent par un meilleur accès de tous, sans risque d'appauvrissement, à des services de santé essentiels et de qualité. C'est l'objectif de la *couverture santé universelle (CSU)*** – solution durable et transversale – qui prend pleinement en compte les aspects économiques et sociaux du renforcement des systèmes de santé et qui participe à la préparation et à la résilience de ces systèmes face aux crises sanitaires.

Dans de nombreux pays en développement, la fragilité des systèmes de santé est l'un des principaux obstacles à l'accès aux soins essentiels. Toutefois, les pays pauvres et à revenus intermédiaires ne sont pas les seuls à se heurter à de telles difficultés. Dans certains pays développés, aujourd'hui encore, une part importante de la population ne dispose pas d'un accès aux soins garanti. Dans d'autres pays, on assiste à une croissance non maîtrisée des dépenses en santé en raison d'un manque d'efficience dans l'utilisation des ressources. Enfin, dans l'ensemble des pays, le poids des maladies non transmissibles (MNT) et leur impact sur l'équilibre des systèmes de santé augmentent. D'ici 2030, les MNT deviendront la cause la plus courante de mortalité. Pour les faire reculer, la mise en œuvre de **politiques multisectorielles de prévention est nécessaire**, tant vis-à-vis **des facteurs de risque que des déterminants sociaux et environnementaux de la santé.**

La santé et ses déterminants sociaux et environnementaux

La santé résulte d'une interaction constante entre l'individu et son milieu. L'environnement naturel, social, économique et politique influe sur l'état de santé des populations et crée des inégalités de santé, entre les pays, mais également entre les différentes composantes de la société, au sein d'un pays.

Il faut tenir compte de **l'ensemble de ces déterminants** pour améliorer la santé des populations. Chacun doit, sans discrimination, avoir accès à des soins adaptés et pouvoir bénéficier de politiques de prévention et de promotion de la santé. Les milieux de vie doivent être rendus plus favorables à un bon état de santé (accès à l'eau, assainissement, salubrité des logements, conditions de travail décentes, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, etc.).

La qualité, la gouvernance et la résilience des **systèmes de santé** sont également essentielles (accès à des services de soins et à des médicaments de qualité à coût acceptable, délivrés par un personnel de santé formé, fidélisé, compétent et en nombre suffisant). Enfin, l'environnement général dans lequel évoluent les populations doit être pris en compte (stabilité politique, prise en considération des enjeux de santé publique dans l'ensemble des politiques sectorielles, recherche et développement, sécurité sanitaire).

Le renforcement des systèmes de santé passe par **l'appui au financement durable et solidaire de la santé, le développement de systèmes d'information sanitaire fiables, l'accès à des produits de santé de qualité, le développement de politiques de prévention, la recherche-développement en santé et la formation de ressources humaines compétentes et motivées.**

La France, durant son mandat au Conseil exécutif, s'attachera à :

- **favoriser** les mesures visant à accompagner les pays vers une **couverture santé universelle** ;
- **promouvoir le renforcement des systèmes de santé** comme la condition *sine qua non* d'un développement durable, d'une meilleure prévention et d'une résilience accrue face aux crises sanitaires ainsi que d'une plus grande efficacité de la coopération internationale ;
- encourager la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja, par laquelle les gouvernements africains se sont engagés à **dédier 15 % des budgets nationaux à la santé** ;
- **porter une attention particulière à l'inclusion de la santé dans toutes les politiques** et la mise en œuvre de stratégies, au-delà du secteur de la santé (alimentation, logement, éducation, travail, etc.) ;
- **renforcer les programmes de prévention et de promotion de la santé**, reconnus efficaces pour réduire les facteurs de risques (tabac, alcool, obésité, inactivité physique) et **agir sur les déterminants sociaux** de la santé des populations ;
- **renforcer le rôle de chef de file de l'OMS** dans la lutte contre les maladies non transmissibles et dans l'action sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé ;
- **insister sur l'importance de l'impact du changement climatique et de la pollution de l'air**, principaux déterminants environnementaux de la santé, sur l'état de santé des populations ainsi que sur le rôle du secteur de la santé comme acteur essentiel pour contribuer à une prise de conscience commune et participer à un agenda des solutions.

©WHO/P. Virot

Le Professeur Benoît Vallet, représentant de la France au Conseil exécutif

Le Professeur Benoit Vallet a été nommé Directeur général de la santé en octobre 2013, sur recommandation de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, madame Marisol Touraine. Auparavant, il a notamment été chef de clinique en anesthésie-réanimation et praticien hospitalo-universitaire au Centre hospitalier régional universitaire de Lille (Nord de la France) où il présidait le Comité médical d'établissement. Il a pris part à de nombreux groupes scientifiques européens et internationaux, en particulier en tant que membre de l'Union européenne des médecins spécialistes (UEMS), de la Société européenne de soins intensifs et de la Société européenne d'anesthésiologie. Au sein de l'UEMS, il a initié les travaux sur le cadre commun de formation postgraduée en soins intensifs.

Le Professeur Benoît Vallet est vice-président du bureau du CPCR, organe directeur du bureau de l'OMS pour l'Europe et dont la France est membre depuis septembre 2013 jusqu'en septembre 2016. Il assurera la présidence du CPCR et la vice-présidence du Comité régional à partir de septembre 2015 puis la présidence du Comité régional en septembre 2016. Dans l'ensemble de ces instances ainsi que lors des sessions du Conseil exécutif, le Professeur Vallet portera les positions de la France tenant compte du caractère pluridisciplinaire et intersectoriel des thématiques traitées à l'OMS et en accord avec le principe de la santé dans toutes les politiques. Il s'appuiera en particulier sur les acteurs du ministère en charge de la Santé, du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et de la Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève qui constitue l'interface avec l'OMS, ses États membres, les pays membres de l'Union européenne et les autres parties prenantes.

« La mondialisation des échanges et, avec elle, des risques environnementaux et infectieux, appelle une coopération sanitaire internationale renforcée dont l'acteur central doit être l'OMS. C'est donc un grand honneur et une responsabilité de premier rang pour moi d'avoir été désigné par la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, madame Marisol Touraine, pour intégrer le Conseil exécutif de cette organisation pour 3 ans, tout en poursuivant mon engagement au sein du Comité permanent du Comité régional de l'OMS Euro.

Dans ce contexte d'intensification des échanges à l'échelle de la planète, l'amélioration de la sécurité sanitaire sera pour moi une priorité. Il faut tirer les leçons de 10 années de mise en œuvre du RSI et renforcer sa mise en œuvre. Pour cela il convient de développer des outils pour mieux connaître sa mise en œuvre réelle sur le terrain et accompagner les pays pour combler les manques. L'autre enjeu majeur à mes yeux est la lutte contre les maladies non transmissibles dont le poids est toujours croissant et qu'il faut combattre en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé ainsi qu'en développant des politiques multisectorielles pour la prévention et la promotion de la santé. C'est un des axes centraux de notre nouvelle loi de santé en France et c'est une approche de la santé que je souhaite voir renforcer partout dans le monde. »

M. le Professeur Benoît Vallet
Directeur général de la ganté,
ministère des Affaires sociales, de la Santé
et des Droits des femmes

ISBN : 978-2-11-138977-9 • Conception : DICOM • Édition n° 15-036 • Mai 2015